

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et tenue le mardi 6 mai 2025, à 18 h 50.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement # 202-2025 décrétant l'achat et l'installation de nouveaux luminaires au noyau villageois pour la proximité et autorisant un emprunt de 294 000 \$.
4. Forum des aînés des Pays-d'en-Haut par la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut – Sainte-Adèle, 16 mai 2025.
5. Journée nationale des Patriotes – Affichage du drapeau.
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres présents et constate le quorum à 7 membres.

10369-05-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

10370-05-2025

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 202-2025 DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX LUMINAIRES AU NOYAU VILLAGEOIS POUR LA PROXIMITÉ ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 294 000 \$.

ATTENDU qu'il est requis de procéder au remplacement des luminaires du noyau villageois ;

ATTENDU que cette dépense est répartie selon la situation des luminaires sur le réseau routier de la proximité et du réseau artériel de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un emprunt pour la somme nécessaire à la réalisation des travaux et acquisitions pour la proximité ;

ATTENDU que selon l'estimation de la dépense préparée par la trésorière, madame Lise Lavigne, en date du 17 avril 2025, il y a lieu d'emprunter une somme de 294 000 \$ conformément à la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* ;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion dûment effectué et donné à cet effet à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 avril 2025 par le maire, monsieur Gilles Boucher qui en a également fait la présentation à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 202-2025 décrétant l'achat et l'installation de nouveaux luminaires au noyau villageois pour la proximité et autorisant un emprunt de 294 000 \$ soit et est adopté ; qu'il fait partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ; qu'il entrera en vigueur conformément à la loi suivant

l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales ainsi que sa promulgation par avis public.

QUE le règlement adopté sera accessible sur le site Internet www.lacmasson.com dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

Le vote est demandé.

Pour : 5 (Mme Joan Raymond, M. Daniel Beaudoin, Mme Johanne Lepage, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher)

Contre : 2 (M. Raymond Saint-Aubin et M. Michaël Vangansbeck)

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des voix.

10371-05-2025

4. FORUM DES AÎNÉS DES PAYS-D'EN-HAUT PAR LA TABLE DES AÎNÉS DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – SAINTE-ADÈLE, 16 MAI 2025.

ATTENDU la tenue du « Forum des aînés des Pays-d'en-Haut » organisé par la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut le 16 mai 2025 à Sainte-Adèle, afin de découvrir et reconnaître pleinement la valeur et le potentiel des aîné(e)s et comment actualiser ce changement de vision dans notre société, pour un montant global de 20 \$ plus les taxes applicables par personne ;

ATTENDU l'intérêt manifesté par la conseillère, madame Joan Raymond, pour y assister ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la participation de madame Joan Raymond au forum précité et autorise le remboursement des frais encourus en vertu du règlement # 133-2019 en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste # 02-11000-454.

10372-05-2025

5. JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES – AFFICHAGE DU DRAPEAU.

ATTENDU l'importance historique et symbolique du drapeau des Patriotes dans l'histoire du Québec, ainsi que son rôle significatif dans la lutte pour la démocratie et les droits civils ;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson reconnaît l'importance de commémorer dignement les événements historiques qui ont façonné notre nation ;

ATTENDU le désir du conseil de reconnaître et de rendre hommage aux sacrifices des Patriotes et à leur contribution à notre identité collective ;

ATTENDU que l'affichage du drapeau des Patriotes est un moyen de sensibiliser la communauté à cet aspect important de notre passé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil s'engage à encourager activement l'affichage du drapeau des Patriotes lors de certains événements pertinents dont la Journée nationale des Patriotes le 19 mai prochain.

QUE le Service des loisirs soit chargé de fournir un soutien logistique et matériel pour faciliter l'affichage approprié du drapeau des Patriotes les 17, 18 et 19 mai prochains.

QUE la Ville s'engage à sensibiliser la population à l'importance du drapeau des Patriotes en promouvant son histoire et sa signification.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

10373-05-2025

7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 58, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de clore la séance, l'ordre du jour étant épuisé et de lever l'assemblée.

Mention :

« Je, Gilles Boucher, atteste que la **signature** du présent procès-verbal équivaut à la **signature** par moi de toutes les **résolutions** excepté la ou les **résolution(s)** numéro(s) _____ **pour** laquelle j'exerce le droit de veto conformément à l'article 53 *Loi sur les cités et les villes* ».

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

Séance enregistrée en vidéo et audio/jsl